

OBJECTIF 2

Favoriser et faciliter
l'inclusion dans la société
et lutter contre
l'isolement social et
géographique

2-2-1 Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap, soutenir et accompagner les parents

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des situations avec problématiques multiples et complexes entraînant des prises en charge compliquées.
- Des situations dégradées faute de dépistage et de repérage précoce mis en place.

LES ENJEUX

- Assurer la continuité du parcours de vie de l'enfant sans rupture
- Mettre en place le plus tôt possible des actions éducatives, de santé... auprès des familles et des professionnels gravitant autour de l'enfant.
- Décloisonner les interventions et les mettre en cohérence autour de l'enfant, de ses parents.

Description de l'action

1

Agir en amont pour sécuriser et assurer la continuité des parcours (de vie, scolaire, santé...) de l'enfant

QUOI

- Repérer les risques le plus tôt possible et faire de la prévention dès la naissance.
- Anticiper pour faciliter les transitions entre les grandes étapes de vie et éviter des ruptures « prévisibles »
- Renforcer la prévention dès le plus jeune âge

COMMENT

- S'appuyer sur les plans et stratégies nationaux.
- Renforcer la mise en place des actions de type « *Parcours de santé 0-6 ans* » pour améliorer le repérage des troubles de l'apprentissage, neuro-développement et psycho-affectif et autres
- Renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage et de l'analyse pour une bonne orientation des situations via des formations croisées, des actions de sensibilisation
- Se coordonner pour anticiper les risques de rupture dans les prises en charge pour éviter le traitement en urgence des situations

2

Renforcer la coopération partenariale le plus en amont possible autour de l'enfant et de ses parents

QUOI

- Se mobiliser collectivement pour garantir la cohérence des parcours autour de l'enfant et de ses parents.
- Travailler les concertations pluridisciplinaires autour du projet de l'enfant.
- Élaborer une stratégie cohérente multi-partenariale autour des moyens à mettre en œuvre pour favoriser et sécuriser le parcours de l'enfant.
- Trouver un espace qui réunisse tous les partenaires impliqués auprès des enfants.

COMMENT

- Structurer les coopérations dans le respect et la reconnaissance du travail et des prérogatives de chacun
- Optimiser la mobilisation des compétences nécessaires à l'évaluation globale des situations lors des instances : éviter de multiples réunions autour de la situation d'un enfant
- Mettre en cohérence les actions en travaillant à mieux se connaître pour renforcer l'efficacité des orientations et prises en charge, accompagner au mieux les familles, réagir si besoin le plus tôt possible.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles par plus de concertations (décloisonnement des professionnels) pour un meilleur service rendu aux familles.
- Proposer des solutions alternatives aux dispositifs existants en déployant de nouvelles réponses pour s'adapter aux complexités de certaines situations (Réponse Accompagnée Pour Tous - RAPT)
- Favoriser les solutions relais, réfléchir à la modularité des solutions
- Valoriser des accompagnements type Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Se saisir des instances existantes et rassemblant déjà l'ensemble des partenaires pour évaluer et définir la stratégie : instances de la RAPT, Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) enfants...
- Organiser un séminaire annuel nécessaire à définir la stratégie à déployer avec les membres de la CDAPH enfants, de la COMEX (Comité Exécutif) et le bureau PH (Personnes en situation de Handicap) du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

3

Faciliter la scolarisation des enfants (milieu ordinaire ou adapté) et éviter les ruptures de parcours

QUOI

- Fluidifier, simplifier et sécuriser le parcours de vie et scolaire de l'enfant
- Renforcer en amont les coopérations avec les professionnels de l'Éducation nationale
- Simplifier les démarches au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Déployer l'offre de transport adapté pour faciliter la scolarisation et le périscolaire
- Anticiper les transitions aux grandes étapes de vie et favoriser la continuité des parcours au delà des critères administratif ou d'âge

COMMENT

- Simplifier le suivi des enfants en créant un document unique de suivi et de prise en charge : éviter la démultiplication d'écrits illisibles pour les familles qui favorisent le cloisonnement des interventions auprès de l'enfant et les risques de rupture.
- Mettre en place le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), outil de suivi du parcours de l'enfant
- Organiser des temps de rencontre avec les partenaires pour mieux appréhender de manière globale la situation de l'enfant : création d'une culture commune à même de faciliter les prises en charge et l'accompagnement.
- Poursuivre la simplification des circuits internes au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Poursuivre le travail de coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Repérer les zones non couvertes et travailler à la mise en place de moyens de transport adaptés
- Développer les transports collectifs et des solutions nouvelles pour les situations les plus complexes

4

Renforcer le soutien à la parentalité

QUOI

- Accompagner et soutenir les parents en difficultés durables ou passagères
- Les aider à subvenir à l'ensemble des besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires de leurs enfants.
- Les faire adhérer aux mesures nécessaires à mettre en place dans l'intérêt de leur enfant.
- Mettre en place un accompagnement adapté le plus tôt possible pour anticiper et prévenir les événements et situations à risque
- Aider et accompagner les parents à l'annonce du handicap d'un enfant
- Développer des compétences spécifiques autour du soutien à la parentalité
- Mettre en œuvre les actions opérationnelles de la stratégie nationale « *parentalité* »

COMMENT

- Développer une bonne articulation entre tous les intervenants pour permettre une réponse adaptée aux besoins
- Repérer les besoins non couverts et mettre en place les actions nécessaires
- Instaurer du soutien préventif notamment auprès des familles repérées les plus vulnérables
- Organiser des formations adaptées
- Renvoyer vers des outils existants ou créer des outils d'aide et d'accompagnement des parents à l'annonce du handicap de leur enfant
- Promouvoir les dispositifs existants
- Informer les intervenants et les parents des dispositifs et solutions d'accompagnement existants et les accompagner si besoin.
- Faire connaître, mobiliser et s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux
- Développer des actions d'information et de sensibilisation



Public(s) visé(s)

- Les enfants, leurs parents et la famille



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma enfance famille 2018-2023
- Orientations du Comité interministériel du handicap: « *Gardons le cap, changeons le quotidien* ».
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Loi n° 2019-791 pour une « *école de la confiance* » : Ensemble pour l'école inclusive



Bénéfices attendus

- Meilleur repérage et accompagnement de l'enfant, des parents
- Meilleure connaissance et concertation des partenaires pour anticiper les risques de rupture de parcours



Points de vigilance

- Éviter la multiplicité des intervenants et des temps d'échanges
- Éviter la superposition des dispositifs et des initiatives

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Éducation nationale
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile,
- Direction de l'Éducation

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ARS, Établissement Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Associations d'usagers
- Partenaires de la petite enfance

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Rapport d'activité PH (nombre d'actions mises en place : sensibilisation, information, formations..., évolution du nombre de dossiers pris en charge, évolution des délais de traitement, nombre de PPS mis en place)

2-2-2 Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes (*inclusion professionnelle*)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Manque de dispositifs pour les 16-25 ans
- Peu d'embauche de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises en milieu ordinaire
- Difficultés à trouver des terrains de stages en milieu protégé (Mise en Situation Professionnelle en Etablissement et Services d'Aide par le Travail - MISPE -ESAT)
- Absence de référent social au sein de la Maison départementale de l'Autonomie (Mission Vie Professionnelle)

LES ENJEUX

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Éviter l'isolement social et prioriser l'insertion socio-professionnelle
- Développer le partenariat entre les diverses structures spécialisées

Description de l'action

1

Préparer l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs en situation de handicap	
<p>QUOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper le plus tôt possible et faciliter les transitions entre l'école et le monde de l'emploi • Favoriser la continuité de la prise en charge socio-professionnelle (hébergement/formation...) afin d'éviter les ruptures de parcours • Faciliter la transition vers l'emploi pour les jeunes sortant de scolarité ou de formation • Permettre l'égalité des chances et de l'emploi des jeunes en situation de handicap 	<p>COMMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la Coordination départementale Sécurisation du parcours scolaire : Éducation nationale, Université, Centre de Formation pour Adultes, Aide Sociale à l'Enfance, Cap Emploi, Missions locales et autres partenaires afin de repérer en amont les besoins et le public concerné • Reconnaître un jeune à travers ses compétences et pas uniquement à travers ses diplômes • Orienter vers les partenaires avec des supports de communication spécifiques du type: kit « <i>qui contacter</i> » • Étudier les possibilités de mettre en place des passerelles entre institut médico-éducatif (IME) et Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) • Organiser un forum des métiers à partir de 14 ans pour prévenir les ruptures de parcours

2

Développer l'accompagnement socio-professionnel dans le milieu ordinaire

QUOI

- Travailler en collaboration avec les entreprises pour faciliter les démarches des travailleurs en situation de handicap en évaluant les types de besoins nécessaires (médicaux, administratifs...)
- Soutenir les dispositifs et initiatives qui promeuvent le maintien dans l'emploi
- Développer le niveau de compétences et de qualifications
- Repérer et promouvoir les bonnes pratiques pour accompagner les situations complexes et éviter les ruptures de parcours
- Prendre contact avec les Petites et Moyennes Entreprises qui pourraient avoir des besoins et des possibilités d'embauche de travailleurs en situation de handicap
- Dynamiser l'emploi délocalisé (mise en place d'un réseau de bus) en mutualisant les moyens de l'ensemble des partenaires institutionnels et des entreprises

COMMENT

- Organiser des portes ouvertes, forums (JOB 41, Contrat Unique d'Insertion - CUI, CIE...), journées de rencontre afin de lever les freins à l'embauche, développer le vivier des offres tout en prenant en compte le potentiel de chaque territoire
- Favoriser l'emploi grâce à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Communiquer auprès des partenaires (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail - CARSAT....), en lien direct avec l'utilisateur
- Continuer à développer le partenariat entre la Maison Départementale de l'Autonomie et les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), les médecins du travail....
- Créer des cellules dédiées aux situations complexes (cellules jeunes, cellules Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), Réponse accompagnée pour tous (RAPT), DEA (Dispositif d'Emploi Accompagné...)
- Proposer des rencontres expliquant les diverses aides existantes et les possibilités de formations
- Mettre en place un bus de l'emploi qui irait à la rencontre des usagers travailleurs en situation de handicap et des employeurs sur tout le département afin de créer une dynamique locale
- Louer/vendre/réparer (voitures - deux roues) à des tarifs préférentiels afin de faciliter la mobilité

3

Accompagner les travailleurs en situation de handicap dans le milieu protégé

QUOI

- Soutenir le développement du dispositif ESAT- HLM (Hors Les Murs)
- Développer l'accueil de travailleurs en situation de handicap à temps partiel en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou en habitat collectif avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou autre solution en fonction de leurs capacités

COMMENT

- Réfléchir sur l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap en cas d'arrêt maladie, de réduction du temps de travail....

4

Se donner les moyens de faciliter l'insertion des travailleurs en situation de handicap

QUOI

- Simplifier les démarches des travailleurs en situation de handicap
- Proposer des passerelles innovantes
- Développer un maillage professionnel individualisé (soins, emploi, formation.....)

COMMENT

- Avoir un référent social au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie pour aider et accompagner le travailleur en situation de handicap dans ses démarches de maintien dans l'emploi et/ou d'insertion et/ou de formations et de développement de ses compétences
- Assurer un accompagnement individuel pour la résolution des problématiques sociales et professionnelles (frein à la mobilité, logement, santé, situations financières...)
- Mettre en œuvre le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
- Créer des formules « passerelle avec une double orientation » avant les 20 ans de l'utilisateur entre l'IME et l'ESAT
- Mettre en place une cellule dédiée aux jeunes dans le cadre du plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH), MISPE, SPE, etc.



Public(s) visé(s)

- Le public sortant d'institut médico-éducatif, les apprentis ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, les élèves du secondaire et de l'enseignement supérieur en situation de handicap
- Toutes les personnes disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les organismes de l'emploi accompagnant des travailleurs en situation de handicap
- Les employeurs



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Schéma de l'Enfance Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022
- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés et Plan Local d'Insertion des Travailleurs Handicapés



Bénéfices attendus

- Éviter les ruptures et l'isolement
- Favoriser l'autonomie
- Développer des liens de confiance et des passerelles avec les divers partenaires
- Augmenter le niveau de qualification
- Augmenter le nombre et la part de personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation de droit commun



Points de vigilance

- Éviter les doublons

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

CONTRIBUTEURS

- Les acteurs de/des :
- L'insertion Professionnelle : service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, PROMETHEE, POLE EMPLOI.... les entreprises
- Services d'accompagnement
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations et représentants des usagers
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de conventions avec les partenaires
- Nombre de situations suivies par le référent social, notamment dans le cadre du plan pauvreté
- Nombre de dispositifs proposés mis en œuvre au titre des parcours

2-2-3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Les contraintes de mobilité liées à l'âge et/ou au handicap sont nombreuses : autonomie, santé, moyens matériels et financiers
- En 2016, 23% des ménages qui ont 65 ans ou plus ne sont pas motorisés en Loir-et-Cher.
- Le transport à la demande mis en place dans 3/4 des communes (216 communes en 2016) est souvent peu utilisé par méconnaissance ou parce que cette solution ne répond pas aux besoins et souffre de lourdeurs administratives

LES ENJEUX

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs de transport existants
- Favoriser par le transport l'accès aux services de soins, aux services publics, aux offres socioculturelles et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Description de l'action

1

Faire connaître le transport à la demande

QUOI

- Le transport à la demande apporte une solution aux habitants des 89 communes non desservies par des lignes régulières
- Des solutions de transport à la demande ont été mises en place par les services d'Agglopolys pour les personnes âgées inscrites à l'accueil de jour de la Chrysalide à Vineuil, par Azalys dans l'agglomération blaisoise (Resago), par la ville de Vendôme (Téabus), par les communes de Selles-sur-Cher et Salbris et par le Conseil régional du Centre-Val de Loire (Rémi+ à la demande)

COMMENT

- Informer sur les dispositifs existants sur la page du site internet du conseil départemental (Vivre Autonome 41)
- Mettre à disposition des services accueillant du public (mairies, Centres Communaux d'Action Sociale...) des plaquettes de communication sur ces dispositifs
- Travailler avec la région et les communautés de communes afin de renforcer les solutions de transport à la demande

2

Promouvoir le covoiturage

QUOI

- Développer le covoiturage auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de la Conférence des financeurs de travailler sur la thématique du covoiturage pour permettre aux personnes âgées isolées de venir aux ateliers de prévention
- Développer les usages numériques pour faciliter la connaissance des offres de covoiturage sur internet

3

Développer les offres de transport individuel adapté

QUOI

- Déterminer le besoin de transport individuel adapté en Loir-et-Cher
- Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes isolées
- Faciliter le développement des services de transport accompagné, y compris par de nouveaux opérateurs

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de prévoir un transport collectif pour permettre aux personnes isolées de venir aux ateliers de prévention : location d'un minibus et organisation d'un circuit de transport (transport individuel/transport collectif)
- Réaliser un parangonnage et recenser les solutions innovantes déployées dans d'autres collectivités
- Développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les seniors et les autres publics fragiles pour tous les modes de transport sur un même territoire

4

Développer le dispositif Transport Solidarité Santé

QUOI

- Dispositif mis en place par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- En 2018, une plaquette a été actualisée pour les assurés de 75 ans et plus
- En 2018, 9 transports ont bénéficié à 7 bénéficiaires de 75 ans et plus

COMMENT

- Faire un diagnostic commun - Caisse Primaire Assurance Maladie/conseil départemental
- Travailler sur les améliorations à apporter
- Améliorer la communication sur le dispositif



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les professionnels du transport
- Les associations et structures porteuses de projets de prévention



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la conférence des financeurs - Mars 2017
- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Améliorer le déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap en proposant des solutions de transport adaptées à leurs besoins
- Faciliter l'accès aux offres sociales, médico-sociales, sanitaires, socio-culturelles et aux ateliers de prévention de la perte d'autonomie



Points de vigilance

- Développer des transports adaptés
- Réduire voire supprimer le reste à charge pour l'utilisateur
- Saisir le comité de pilotage du schéma d'accessibilité aux services

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental (transport des personnes handicapées uniquement)
- Conseil régional (organisation des transports collectifs : lignes régulières)

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Communautés de communes
- Mairies
- Préfecture de Loir et Cher
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois et CIAS Territoires vendômois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de personnes transportées par dispositif
- Nombre d'opérateurs proposant des transports adaptés
- Pourcentage de demandes non satisfaites par rapport à l'offre globale de transport adapté

2-2-4 Préserver le lien social en poursuivant le développement d'offres socio-culturelles

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Il existe une diversité d'actions de toute nature proposées pour les usagers à domicile, dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences-autonomie, les résidences-services et autres établissements
- Les initiatives locales doivent être étudiées pour proposer un développement harmonieux sur le territoire

LES ENJEUX

- Ouvrir davantage l'offre socio-culturelle aux personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité sociale
- Rompre l'isolement
- Favoriser l'inclusion sociétale
- Favoriser l'inclusion numérique

Description de l'action

1

Développer des événements culturels, de loisirs et sportifs adaptés

QUOI

- Proposer des sorties culturelles, de loisirs et sportives...
- Développer les projets artistiques dans les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

COMMENT

- Innover dans les partenariats avec les porteurs de projets (Culture du Cœur, associations et clubs sportifs)
- Offrir des réductions pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Faire des appels à projets de la DRAC (créations artistiques)
- Accompagner les personnes isolées et organiser leur transport
- Mettre en œuvre des actions de communication

2

Développer la pratique des jardins partagés et thérapeutiques

QUOI

- Inciter au partage de jardins sous toutes ses formes (voisinage, associations, coopératives...)
- Adapter la démarche aux projets existants dans les villes et les établissements

COMMENT

- Communiquer auprès de partenaires institutionnels et politiques pour faire vivre les jardins partagés
- Entretenir le jardin de la Maison Bleue 41 par des élèves de classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), lycée horticole...
- Mettre en place et animer des jardins thérapeutiques (EHPAD, résidences-autonomie...)
- Partager des expérimentations et des bonnes pratiques auprès du public visé

3

Poursuivre le développement des offres de lecture publique

QUOI

- Soutenir les personnes âgées et en situation de handicap à la pratique de la lecture
- Développer les supports adaptés
- Apporter un soutien aux aidants

COMMENT

- Acheter des fonds documentaires spécialisés pour la lecture, la mémoire (livres en gros caractères, textes enregistrés, jeux de mémoire et de motricité fine)
- Mettre à disposition des livres, tablettes et jeux dans les médiathèques et bibliothèques, en partenariat avec les EHPAD
- Mettre en place des ateliers lecture, mémoire, jeux dans les EHPAD et les résidences-autonomie
- Mettre en place le portage de livres à domicile

4

Développer des projets favorisant l'inclusion sociale

QUOI

- Développer des projets intergénérationnels avec des élèves et / ou des enfants
- Soutenir les actions associant les aidants et les aidés
- Développer de nouvelles offres pour se divertir et se détendre
- Développer des réseaux de voisinage
- Rompre l'isolement

COMMENT

- Développer des actions collectives de prévention et de repérage avec la Conférence des financeurs, auprès des personnes âgées isolées
- Développer des actions intergénérationnelles : nutrition, bien-être, numérique, sorties (lycées, écoles primaires)
- Organiser des ateliers numériques (bus numérique, cafés numériques, ateliers d'initiation)
- Développer la pratique sportive adaptée à travers le financement des clubs sportifs
- Développer des ateliers d'art thérapie pour les personnes âgées, handicapées et leurs aidants (ex : ateliers arts plastiques)



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les familles et les aidants
- Les professionnels des mondes culturel, sportif, de loisir et du transport



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la Conférence des financeurs - mars 2017
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Favoriser l'accès et l'accompagnement à la vie culturelle et aux loisirs
- Développer la mixité sociale et intergénérationnelle
- Réduire l'isolement et favoriser les liens sociaux



Points de vigilance

- Assurer une équité territoriale
- Veiller à la proximité et à l'adaptation/accessibilité des jardins et des lieux de divertissement
- Proposer des supports adaptés (FALC : facile à lire et à comprendre) pour les personnes non-voyantes ou mal-voyantes
- Initier le public à l'informatique et aux démarches en ligne
- Ouvrir et sensibiliser le personnel soignant sur les bienfaits des soins relationnels

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental :
- Direction de la lecture publique,
- Direction de l'éducation,
- Direction de la communication,
- Maison Départementale de l'Autonomie

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Bleue 41

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- Direction départementale des services de l'éducation nationale
- Direction régionale des affaires culturelles
- Membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : représentants des usagers

Partenaires spécifiques concernés :

- Conservatoire des jardins de Chaumont-sur-Loire
- Médiathèques et bibliothèques, association Valentin Haüy,
- CARSAT, Mutualité sociale agricole Berry-Touraine
- CIAS et CCAS du département
- Association Culture à vie
- EHPAD, résidences-autonomie, résidences-services
- Clubs sportifs
- Presse locale

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'offre socio-culturelles (actions collectives organisées, nombre de participants, nombre de jardins partagés - nombre de jardins thérapeutiques réalisés)
- Mesure des effets bénéfiques de ces actions sur les participants

2-2-5 Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des logements peu accessibles et mal adaptés au vieillissement de la population pouvant générer des accidents et en particulier des chutes
- Une méconnaissance des dispositifs et des aides mobilisables
- Des difficultés pour les populations marginalisées ou communautaires d'intégrer ces dispositifs

LES ENJEUX

- Permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible dans leur logement
- Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux
- Informer sur les dispositifs et acteurs existants
- Sensibiliser les différents acteurs du logement aux questions de l'accessibilité pour envisager les réponses à apporter

Description de l'action

1

Renforcer la sensibilisation et l'information du public

QUOI

- Renforcer la Maison Bleue 41 dans son rôle d'information, de sensibilisation et d'orientation
- Accroître les partenariats de la Maison Bleue 41 avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat afin de procéder à un meilleur repérage des logements inadaptés
- Identifier toutes les institutions et personnes ressources

COMMENT

- Communiquer sur la Maison Bleue et ses missions à travers son site internet, des plaquettes, lors de journées d'informations pour le public et pour les professionnels lors de présence sur les salons et forums.
- Coordonner les réseaux locaux et nationaux par un maillage d'artisans locaux spécialisés dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap : charte « *Bien vivre chez soi* » portée par le conseil départemental, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB).
- Fédérer les acteurs : ADIL, SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat), CAPEB, FFB, Action Logement
- Intégrer les projets retenus dans le cadre de la conférence des financeurs
- Créer dans le guide des solidarités géré par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires un lien sur l'ensemble des informations relatives à l'adaptation des logements

2

Faciliter le repérage des besoins en adaptation du logement

QUOI

- Anticiper l'adaptation du logement pour éviter les situations d'urgence
- Créer un outil de repérage pour pouvoir permettre la localisation de logements ayant besoin d'adaptation.
- Utiliser les programmes d'adaptation de l'habitat

COMMENT

- Organiser des journées d'information auprès des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des prestataires de services à domicile à la Maison Bleue 41
- Suite aux visites de Maison Bleue, assurer si nécessaire un lien vers les services compétents pour une évaluation de situation (ADIL, Vivre Autonome 41, ergothérapeute)
- Identifier les caractéristiques du logement dans le cadre de l'évaluation
- Accompagner l'utilisateur vers un logement adapté à ses besoins
- Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), créer une articulation entre l'animateur de l'opération et l'ensemble des acteurs du secteur.

3

Accompagner les usagers vers des solutions pérennes

QUOI

- Renforcer les moyens consacrés à l'évaluation technique, aux préconisations des travaux, de suivi de travaux
- Accompagner les ménages/entourage/artisans/financeurs avant et pendant le chantier
- Faciliter un relogement dans un nouveau chez soi adapté quand son adaptation n'est pas possible et mettre en relation l'offre et la demande de logements sociaux adaptés du parc public
- Accompagner les personnes qui doivent faire le deuil de leur logement
- Favoriser l'intégration par le logement des publics dans la société (mixité sociale et intergénérationnelle)

COMMENT

- Développer des conventions avec des associations ayant les compétences pour mener ces actions
- S'appuyer sur les dispositifs existant tels que la charte des artisans, la Maison Bleue, Vivre Autonome 41...
- Participer aux travaux de réflexion menés par les bailleurs sociaux (ex : protocole conseil départemental-Terre de Loire Habitat ...) pour l'adaptation de leurs parcs locatifs
- Mettre en relation l'offre et la demande en logements adaptés
- Mutualiser les dispositifs d'accompagnement existants (ADIL, SOLIHA,...) sur cette problématique et faire émerger une nouvelle offre si nécessaire
- S'assurer que les logements construits comprenant des logements adaptés puissent être attribués en respectant la mixité sociale et intergénérationnelle.

4

Améliorer les aménagements extérieurs des logements

QUOI

- S'assurer de la facilité de circulation aux alentours du logement et de la proximité des services
- Être force de proposition auprès des collectivités si nécessaire pour l'aménagement de l'espace public afin de faciliter et sécuriser la circulation des publics cibles

COMMENT

- En référence à la charte Habitat regroupé du conseil départemental, vérifier que les logements adaptés permettent le maintien d'une autonomie tant au niveau des services que des commerces.
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent en lien avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) sur l'aménagement de leur espace public



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022



Bénéfices attendus

- Prévention de la perte d'autonomie
- Maintien de l'autonomie des publics
- Maintien à domicile des publics dans des conditions optimales
- Adaptation de l'offre de logement aux besoins de demain



Points de vigilance

- Nécessité d'une volonté commune des partenaires pour répondre aux objectifs ci-dessus
- Nécessité de prévoir un budget maîtrisé pour accompagner les opérations

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Habitat du conseil départemental • Maison Bleue 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs sociaux • Collectivités volontaires • CAUE • Associations : ADIL, SOLiHA, APF... • Professionnels médicaux, médico-sociaux et sociaux • Services de l'État • Représentants des publics

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de logements adaptés dans le département et par public
- Nombre d'opérations accompagnées et par public
- Nombre de collectivités accompagnées dans la réflexion de l'aménagement
- Pourcentage de demandes satisfaites par rapport à l'offre de logements adaptés